

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
REGION LEZIGNANAISE,
CORBIERES ET MINERVOIS**

Lézignan-Corbières, le 28 février 2020

Adresse postale : BP 201
11202 LEZIGNAN-CORBIERES CEDEX
Tél. 04 68 27 03 35
Fax 04 68 27 04 54

COMPTE-RENDU

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 28 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt huit février à 18 H 15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de TOUROUZELLE, sous la présidence de Monsieur Michel MAÏQUE, Président.

Madame Claudine ASTRUC a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : (49)

ALBAS	Jean-Claude MONTLAUR
ARGENS MINERVOIS	Gérard GARCIA
BOUTENAC	Alain MAILHAC – Sylvie RAYNAUD
CANET D'AUDE	André HERNANDEZ - Frédéric HERNANDEZ
CASCASTEL DES CORBIERES	Didier CASATO
CASTELNAU D'AUDE	Raymond BRU
COUSTOUGE	Gabriel SEGUI
CRUSCADES	Jean-Claude MORASSUTTI – Angel FABRIS
DAVEJEAN	Guy JOUIN
ESCALES	Henry SCHENATO
FABREZAN	Isabelle GEA
FERRALS LES CORBIERES	Gérard BARTHEZ - Sabine BANCO
FONTCOUVERTE	Robert FORTE
HOMPS	Anne ALRANG – Béatrice BORT
JONQUIERES	Richard AMIGUES
LAROQUE DE FA	Claudine ASTRUC
LEZIGNAN CORBIÈRES	Michel MAÏQUE - Jules ESCARE - René FREMY – Thierry DENARD – Rémi PENAVAIRE – Gérard LATORRE - Valérie DUMONTET – Bernard SERGENT - Marie-Claude MARTINEZ – Jean-Pierre PIGASSOU – Béatrice ARNAUD – Didier GRANAT
LUC SUR ORBIEU	Yves KOSINSKI
MASSAC	André BARTHES
MONTSERET	Jean-Luc JALABERT
MOUX	Dominique FARAIL
ORNAISONS	Nicole AUTHIER
PALAIRAC	Michel RZEPECKI
PARAZA	Emile DELPY - Georges VERGNES
QUINTILLAN	André CONTRERAS
RIBAUTE	Michel BISCANS

ROUBIA	Geneviève LOPEZ
SAINT ANDRE DE Rgue	Myriam MIQUEL
SAINT LAURENT DE LA Crisse	Xavier DE VOLONTAT
SAINT PIERRE DES CHAMPS	Roland QUINCEY
TALAIRAN	Jacqueline DUCHEZ
TOUROUZELLE	Brice RUFAS

Etaient absents les représentants des Communes de : (44)

ALBIERES (Jacques VILLEFRANQUE) – AURIAC (Jean SIMON) - BOUISSE (Francis BARON) – CAMPLONG D’AUDE (Serge LEPINE) – CANET D’AUDE (Régine CABROL) - CONILHAC CORBIERES (Serge BRUNEL – René GRAUBY) – DERNACUEILLETTE (Claude CROS) - FABREZAN (Fabien BOUAMRIOU) – FELINES TERMENES (Jean-Marie SAURY) - LAGRASSE (René ORTEGA) - LAIRIERE (Francis VERNEDE) – LANET (Jean-Marie GALINIE) - LEZIGNAN CORBIERES (Brigitte BRIOLE – Sébastien DELEIGNE - Christiane TIBIE – Christel DA CONCEICAO – Marc TERPIN – Nicole BOUSQUET - Jean TARBOURIECH – Marie-José TOURNIER - Maximilien FAIVRE – Tiffanie RINAUDO – Grégory CALVERA – Marie-Hélène BONNEVIE - Françoise BAROUSSE – Nathalie BARTHE) – LUC SUR ORBIEU (Catherine LAFFONT) – MONTBRUN DES CORBIERES (Claude BOUTET) – MONTJOI (Jessica BOSCH) – MOUTHOMET (Christelle HERMAND) - MOUX (René MAZET) - ORNAISONS (Gilles CASTY) – ROQUECOURBE MINERVOIS (Corinne GIACOMETTI) – SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE (Jean-Michel FOLCH) - SAINT COUAT D’AUDE (David ELIS) - SAINT LAURENT DE LA Crisse (Patrick FARRAS) - SAINT MARTIN DES PUIITS (Marie-Antoinette RIVIERE) – SALZA (Redha MENNAD) - TERMES (Hervé BARO) - THEZAN DES CORBIERES (Patrick DAPOT) - TOURNISSAN (Marilyse RIVIERE) – VIGNEVIEILLE (Joëlle MUNSCH) – VILLEROUGE TERMENES (Philippe BRULE)

Procurations : (16)

Jacques VILLEFRANQUE, ALBIERES, procuration à Jean-Claude MONTLAUR
 Serge LEPINE, CAMPLONG D’AUDE, à Michel MAÏQUE
 Jean-Marie SAURY, FELINES TERMENES, à Brice RUFAS
 René ORTEGA, LAGRASSE, à Michel BISCANS
 Brigitte BRIOLE, LEZIGNAN CORBIERES, à Jean-Pierre PIGASSOU
 Christiane TIBIE, LEZIGNAN CORBIERES, à Jules ESCARE
 Nicole BOUSQUET, LEZIGNAN CORBIERES, à André HERNANDEZ
 Jean TARBOURIECH, LEZIGNAN CORBIERES, à René FREMY
 Françoise BAROUSSE, LEZIGNAN CORBIERES, à Valérie DUMONTET
 Nathalie BARTHE, LEZIGNAN CORBIERES, à Marie-Claude MARTINEZ
 Catherine LAFFONT, LUC SUR ORBIEU, à Yves KOSINSKI
 René MAZET, MOUX, à Jean-Luc JALABERT
 Gilles CASTY, ORNAISONS, à Nicole AUTHIER
 Jean-Michel FOLCH, SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE, à Myriam MIQUEL
 Redha MENNAD, SALZA, à Claudine ASTRUC
 Patrick DAPOT, THEZAN DES CORBIERES, à Richard AMIGUES

Les points inscrits à l’ordre du jour sont examinés.

INFORMATIONS PRELIMINAIRES : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU PRESIDENT (PRESIDENT)

N°	Année	Intitulé de la décision	N° Cpee	Date de signature
78	2019	Participation au marché public du Centre de gestion pour les assurances couvrant les risques statutaires	17	09/12/2019
79	2019	Convention OSM LEZIGNAN - Chemin du Plantié, devant le Transformateur - 4 092,28 €	13	09/12/2019
80	2019	Convention OSM LEZIGNAN - Voie Verte - Skate Park - 3 847,80 €	13	09/12/2019
81	2019	Renouvellement de la convention d'accès aux déchèteries du Covaldem 11 pour les habitants des communes de CASTELNAU D'AUDE, CONILHAC CORBIERES, ESCALES, MONTBRUN DES CORBIERES, ROQUECOURBE MINERVOIS, SAINT COUAT D'AUDE, TOUROUZELLE	18	09/12/2019
82	2019	Convention OSM BOUTENAC - Massifs Panneaux Signalisation - 1 576,00€	13	11/12/2019
83	2019	Demande de subvention - Petites Vadrouilles 2019 - projet 15 128,00 € HT soit 18 153,60 € TTC - subvention CD11 9 076,80 € soit 60% HT	12	12/12/2019
84	2019	Convention collecte encombrants Parchemin 2020	2	23/12/2019
85	2019	Convention collecte encombrants MP2 2020	2	23/12/2019
86	2019	Convention collecte encombrants ESAT 2020	2	23/12/2019

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2019 (PRESIDENT)

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 DECEMBRE 2019 est soumis à l'appréciation de l'Assemblée délibérante.

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé,

Par : 65 voix POUR 0 ABSTENTION 0 voix CONTRE

APPROUVE le procès-verbal tel que présenté.

Pour l'examen des points intéressant les votes et résultats des comptes administratifs, l'annexe suivante est fournie :

ANNEXE 2 : Note de synthèse jointe au CA 2019 (article L2313-1 du CGCT) ; cette note porte sur l'analyse rétrospective des comptes sur la période 2014/2019.

2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : « BUDGET PRINCIPAL M14 » (ANDRE HERNANDEZ)

Le Président Michel MAÏQUE a quitté la séance et ne participe pas au vote.

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Michel MAIQUE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 63 voix POUR 0 ABSTENTION 0 voix CONTRE

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif « **budget principal M14** » 2019.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

PRINCIPAL Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	2 107 846,04			1 053 035,59	2 107 846,04	1 053 035,59
Opérations de l'exercice	4 208 887,56	4 916 689,37	18 726 949,55	22 029 910,06	22 935 837,11	26 946 599,43
TOTAUX CUMULES	6 316 733,60	4 916 689,37	18 726 949,55	23 082 945,65	25 043 683,15	27 999 635,02
Résultat de clôture	1 400 044,23			4 355 996,10		2 955 951,87
Restes à réaliser	1 370 731,11	1 932 177,89			1 370 731,11	1 932 177,89
TOTAUX CUMULES	7 687 464,71	6 848 867,26	18 726 949,55	23 082 945,65	26 414 414,26	29 931 812,91
RESULTATS DEFINITIFS	838 597,45			4 355 996,10		3 517 398,65

3 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR : BUDGET PRINCIPAL (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12, L2121-31 et L2343-1 du CGCT ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'année 2019, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier municipal accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'ordonnateur de l'année 2019 ;

Après s'être assuré que le trésorier municipal a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il a prescrit de passer dans ses écritures ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 65 voix POUR 0 ABSTENTION 0 voix CONTRE

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, **FIXE** comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de l'exercice, égaux en débits et crédits : **67 599 273.21 €.**

Statuant sur l'exécution du **budget principal** de l'année 2019, **ARRÊTE** comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

PRINCIPAL Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	2 107 846,04			1 053 035,59	2 107 846,04	1 053 035,59
Opérations de l'exercice	4 208 887,56	4 916 689,37	18 726 949,55	22 029 910,06	22 935 837,11	26 946 599,43
TOTAUX CUMULES	6 316 733,60	4 916 689,37	18 726 949,55	23 082 945,65	25 043 683,15	27 999 635,02
Résultat de clôture	1 400 044,23			4 355 996,10		2 955 951,87
Restes à réaliser	1 370 731,11	1 932 177,89			1 370 731,11	1 932 177,89
TOTAUX CUMULES	7 687 464,71	6 848 867,26	18 726 949,55	23 082 945,65	26 414 414,26	29 931 812,91
RESULTATS DEFINITIFS	838 597,45			4 355 996,10		3 517 398,65

DECLARE que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2019 n'appelle aucune observation ni réserve.

4 - AFFECTATION DU RESULTAT SUITE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 SUR BUDGET PRINCIPAL 2020 (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

VU la délibération du 28 Février 2020 portant approbation du compte administratif 2019 « **BUDGET PRINCIPAL** » ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 65 voix **POUR**

0 **ABSTENTION**

0 voix **CONTRE**

PROCEDE à l'affectation du résultat du compte administratif 2019 du **budget principal** sur le budget de l'exercice 2020.

BUDGET PRINCIPAL M14		
FONCTIONNEMENT		
I	Dépenses de l'exercice	18 726 949,55
II	Recettes de l'exercice hors 002	22 029 910,06
III = II - I	RESULTAT COMPTABLE	3 302 960,51
IV	Excédent de fonctionnement reporté 002	1 053 035,59
V = III + IV	EXCEDENT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 355 996,10

INVESTISSEMENT		
VI	Déficit d'investissement reporté 001	2 107 846,04
VII	Dépenses de l'exercice hors 001	4 208 887,56
VIII	Recettes de l'exercice hors 001	4 916 689,37
IX = VIII - VI - VII	RESULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 400 044,23
X	ENS en dépenses	1 370 731,11
XI	ENS en recettes	1 932 177,89
XII = IX + (X - XI)	RESULTAT DEFINITIF CORRIGE DES ENS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-838 597,45

AFFECTATION		
XIII	Affectation au 1068 du BP N+1	838 597,45
XIV	Reprise du déficit 001 au BP N+1	-1 400 044,23
XV	Reprise de l'excédent fonctionnement reporté 002 au BP N+1	3 517 398,65

5 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE « BASSIN D'ÉCOLES MOUTHOMET » (ANDRÉ HERNANDEZ)

Le Président Michel MAÏQUE a quitté la séance et ne participe pas au vote.

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Michel MAÏQUE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 63 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif budget annexe « BASSIN D'ÉCOLES MOUTHOMET » 2019.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BASSIN D'ÉCOLES MOUTHOMET	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	17 826,25			1 093,62	17 826,25	1 093,62
Opérations de l'exercice	30 001,09	28 783,37	210 573,91	252 105,54	240 575,00	280 888,91
TOTAUX CUMULES	47 827,34	28 783,37	210 573,91	253 199,16	258 401,25	281 982,53
Résultat de clôture	19 043,97			42 625,25		23 581,28
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	47 827,34	28 783,37	210 573,91	253 199,16	258 401,25	281 982,53
RESULTATS DEFINITIFS	19 043,97			42 625,25		23 581,28

6 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE « BASSIN D'ÉCOLES MOUTHOMET » (ANDRÉ HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12, L2121-31 et L2343-1 du CGCT ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'année 2019, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier municipal accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'ordonnateur de l'année 2019 ;

Après s'être assuré que le trésorier municipal a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il a prescrit de passer dans ses écritures ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 65 voix POUR 0 ABSTENTION 0 voix CONTRE

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, **FIXE** comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de l'exercice, égaux en débits et crédits : **1 798 033.90 €.**

Statuant sur l'exécution du budget annexe « **BASSIN D'ECOLES MOUTHOMET** » de l'année 2019, **ARRÊTE** comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

BASSIN D'ECOLES MOUTHOMET	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Libellés						
Résultats reportés	17 826,25			1 093,62	17 826,25	1 093,62
Opérations de l'exercice	30 001,09	28 783,37	210 573,91	252 105,54	240 575,00	280 888,91
TOTAUX CUMULES	47 827,34	28 783,37	210 573,91	253 199,16	258 401,25	281 982,53
Résultat de clôture	19 043,97			42 625,25		23 581,28
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	47 827,34	28 783,37	210 573,91	253 199,16	258 401,25	281 982,53
RESULTATS DEFINITIFS	19 043,97			42 625,25		23 581,28

DECLARE que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2019 n'appelle aucune observation ni réserve.

7 - AFFECTATION DU RESULTAT SUITE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 SUR LE BUDGET ANNEXE « BASSIN D'ECOLES MOUTHOMET » 2020 (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

VU la délibération en date du 28 Février 2020, portant approbation du compte administratif Budget Annexe « **BASSIN D'ECOLES MOUTHOMET** » 2019 ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 65 voix POUR 0 ABSTENTION 0 voix CONTRE

PROCEDE à l'affectation du résultat du compte administratif 2019 du budget annexe « **BASSIN D'ECOLES MOUTHOMET** » sur le budget de l'exercice 2020.

BUDGET ANNEXE "BASSIN D'ECOLES MOUTHOMET"		
FONCTIONNEMENT		
I	Dépenses de l'exercice	210 573,91
II	Recettes de l'exercice hors 002	252 105,54
III = II - I	RESULTAT COMPTABLE	41 531,63
IV	Excédent de fonctionnement reporté 002	1 093,62
V = III + IV	EXCEDENT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	42 625,25
INVESTISSEMENT		
VI	Déficit d'investissement reporté 001	17 826,25
VII	Dépenses de l'exercice hors 001	30 001,09
VIII	Recettes de l'exercice hors 001	28 783,37
IX = VIII - VI - VII	RESULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-19 043,97
X	ENS en dépenses	0,00
XI	ENS en recettes	0,00
XII = IX - (X - XI)	RESULTAT DEFINITIF CORRIGE DES ENS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-19 043,97
AFFECTATION		
XIII	Affectation au 1068 du BP N+1	19 043,97
XIV	Reprise du résultat d'investissement 001 au BP N+1	-19 043,97
XV	Reprise de l'excédent fonctionnement reporté 002 au BP N+1	23 581,28

8 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE « GÎTES RURAUX MOUTHOMET » (ANDRE HERNANDEZ)

Le Président Michel MAÏQUE a quitté la séance et ne participe pas au vote.

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Michel MAÏQUE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 63 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif budget annexe « GÎTES RURAUX MOUTHOMET » 2019.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

GÎTES RURAUX MOUTHOMET	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	2 981,56				2 981,56	0,00
Opérations de l'exercice	3 150,02	2 981,56	564,66	3 714,68	3 714,68	6 696,24
TOTAUX CUMULES	6 131,58	2 981,56	564,66	3 714,68	6 696,24	6 696,24
Résultat de clôture	3 150,02			3 150,02		0,00

Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	6 131,58	2 981,56	564,66	3 714,68	6 696,24	6 696,24
RESULTATS DEFINITIFS	3 150,02			3 150,02		0,00

**9 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE
« GÎTES RURAUX MOUTHOMET » (ANDRE HERNANDEZ)**

VU les articles L1612-12, L2121-31 et L2343-1 du CGCT ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'année 2019, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier municipal accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'ordonnateur de l'année 2019 ;

Après s'être assuré que le trésorier municipal a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il a prescrit de passer dans ses écritures ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 65 voix POUR 0 ABSTENTION 0 voix CONTRE

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, **FIXE** comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de l'exercice, égaux en débits et crédits : **1 364 538.21 €.**

Statuant sur l'exécution du budget annexe « GITES RURAUX MOUTHOMET » de l'année 2019, **ARRÊTE** comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

GÎTES RURAUX MOUTHOMET	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Libellés						
Résultats reportés	2 981,56				2 981,56	0,00
Opérations de l'exercice	3 150,02	2 981,56	564,66	3 714,68	3 714,68	6 696,24
TOTAUX CUMULES	6 131,58	2 981,56	564,66	3 714,68	6 696,24	6 696,24
Résultat de clôture	3 150,02			3 150,02		0,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	6 131,58	2 981,56	564,66	3 714,68	6 696,24	6 696,24
RESULTATS DEFINITIFS	3 150,02			3 150,02		0,00

DECLARE que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2019 n'appelle aucune observation ni réserve.

10 - AFFECTATION DU RESULTAT SUITE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 SUR LE BUDGET ANNEXE « GÎTES RURAUX MOUTHOMET » 2020 (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

VU la délibération en date du 28 Février 2020, portant approbation du compte administratif du Budget Annexe « GÎTES RURAUX MOUTHOMET » 2020 ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 65 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

PROCEDE à l'affectation du résultat du compte administratif 2019 du budget annexe « GITES RURAUX MOUTHOMET » sur le budget de l'exercice 2020.

BUDGET ANNEXE "GÎTES RURAUX MOUTHOMET"		
FONCTIONNEMENT		
I	Dépenses de l'exercice	564,66
II	Recettes de l'exercice hors 002	3 714,68
III = II - I	RESULTAT COMPTABLE	3 150,02
IV	Excédent de fonctionnement reporté 002	0,00
V = III + IV	EXCEDENT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 150,02
INVESTISSEMENT		
VI	Déficit d'investissement reporté 001	2 981,56
VII	Dépenses de l'exercice hors 001	3 150,02
VIII	Recettes de l'exercice hors 001	2 981,56
IX = VIII - VI - VII	RESULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-3 150,02
X	ENS en dépenses	0,00
XI	ENS en recettes	0,00
XII = IX - (X - XI)	RESULTAT DEFINITIF CORRIGE DES ENS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-3 150,02
AFFECTATION		
XIII	Affectation au 1068 du BP N+1	3 150,02
XIV	Reprise du résultat d'investissement 001 au BP N+1	-3 150,02
XV	Reprise de l'excédent fonctionnement reporté 002 au BP N+1	0,00

11 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE « SPANC » (ANDRE HERNANDEZ)

Le Président Michel MAÏQUE a quitté la séance et ne participe pas au vote.

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M49 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Michel MAIQUE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 63 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif budget annexe « SPANC » 2019.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

SPANC Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés						0,00
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	864,00	525,69	864,00	525,69
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	864,00	525,69	864,00	525,69
Résultat de clôture			338,31		338,31	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	864,00	525,69	864,00	525,69
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00		338,31		338,31	

12 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE « SPANC » (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12, L2121-31 et L2343-1 du CGCT ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'année 2019, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier municipal accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'ordonnateur de l'année 2019 ;

Après s'être assuré que le trésorier municipal a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il a prescrit de passer dans ses écritures ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 65 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, **FIXE** comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de l'exercice, égaux en débits et crédits : **0.00 €**.

Statuant sur l'exécution du budget annexe « SPANC » de l'année 2019, **ARRÊTE** comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

SPANC	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés						0,00
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	864,00	525,69	864,00	525,69
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	864,00	525,69	864,00	525,69
Résultat de clôture			338,31		338,31	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	864,00	525,69	864,00	525,69
RESULTATS DEFINITIFS	0,00		338,31		338,31	

DECLARE que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2019 n'appelle aucune observation ni réserve.

13 - AFFECTATION DU RESULTAT SUITE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 SUR LE BUDGET ANNEXE « SPANC » 2020 (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

VU la délibération en date du 28 Février 2020, portant approbation du compte administratif du Budget Annexe « SPANC » 2019 ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 65 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

PROCEDE à l'affectation du résultat du compte administratif 2019 du budget annexe « SPANC » sur le budget de l'exercice 2020.

BUDGET ANNEXE "SPANC"		
FONCTIONNEMENT		
I	Dépenses de l'exercice	864,00
II	Recettes de l'exercice hors 002	525,69
III = II - I	RESULTAT COMPTABLE	-338,31
IV	Excédent de fonctionnement reporté 002	0,00
V = III + IV	DEFICIT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-338,31
INVESTISSEMENT		
VI	Déficit d'investissement reporté 001	0,00
VII	Dépenses de l'exercice hors 001	0,00
VIII	Recettes de l'exercice hors 001	0,00
IX = VIII - VI - VII	RESULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
X	ENS en dépenses	0,00
XI	ENS en recettes	0,00
XII = IX - (X - XI)	RESULTAT DEFINITIF CORRIGE DES ENS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
AFFECTATION		
XIII	Affectation au 1068 du BP N+1	0,00
XIV	Reprise du résultat d'investissement 001 au BP N+1	0,00
XV	Reprise du déficit fonctionnement reporté 002 au BP N+1	-338,31

14 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE « ZAE PLAINE DE CAUMONT » (ANDRE HERNANDEZ)

Le Président Michel MAÏQUE a quitté la séance et ne participe pas au vote.

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Michel MAIQUE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 63 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif budget annexe « ZAE PLAINE DE CAUMONT » 2019.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

ZAE PLAINE DE CAUMONT	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	16 397,73			247 381,47	16 397,73	247 381,47
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	16 397,73	0,00	0,00	247 381,47	16 397,73	247 381,47
Résultat de clôture	16 397,73			247 381,47		230 983,74
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	16 397,73	0,00	0,00	247 381,47	16 397,73	247 381,47
RESULTATS DEFINITIFS	16 397,73			247 381,47		230 983,74

15 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE « ZAE PLAINE DE CAUMONT » (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12, L2121-31 et L2343-1 du CGCT ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'année 2019, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier municipal accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'ordonnateur de l'année 2019 ;

Après s'être assuré que le trésorier municipal a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il a prescrit de passer dans ses écritures ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 65 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, **FIXE** comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de l'exercice, égaux en débits et crédits : **250 204.88 €**.

Statuant sur l'exécution du budget annexe « **ZAE PLAINE DE CAUMONT** » de l'année 2019, **ARRÊTE** comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

ZAE PLAINE DE CAUMONT	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	16 397,73			247 381,47	16 397,73	247 381,47
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	16 397,73	0,00	0,00	247 381,47	16 397,73	247 381,47
Résultat de clôture	16 397,73			247 381,47		230 983,74
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	16 397,73	0,00	0,00	247 381,47	16 397,73	247 381,47
RESULTATS DEFINITIFS	16 397,73			247 381,47		230 983,74

DECLARE que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2019 n'appelle aucune observation ni réserve.

16 - AFFECTATION DU RESULTAT SUITE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 SUR LE BUDGET ANNEXE « ZAE PLAINE DE CAUMONT » 2020 (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

VU la délibération en date du 28 Février 2020, portant approbation du compte administratif du Budget Annexe « **ZAE PLAINE DE CAUMONT** » 2019 ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 65 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

PROCEDE à l'affectation du résultat du compte administratif 2019 du budget annexe « **ZAE PLAINE DE CAUMONT** » sur le budget de l'exercice 2020.

BUDGET ANNEXE "ZAE PLAINE CAUMONT"		
FONCTIONNEMENT		
I	Dépenses de l'exercice	0,00
II	Recettes de l'exercice hors 002	0,00
III = II - I	RESULTAT COMPTABLE	0,00
IV	Excédent de fonctionnement reporté 002	247 381,47
V = III + IV	EXCEDENT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	247 381,47

INVESTISSEMENT		
VI	Déficit d'investissement reporté 001	16 397,73
VII	Dépenses de l'exercice hors 001	0,00
VIII	Recettes de l'exercice hors 001	0,00
IX = VIII - VI - VII	RESULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-16 397,73
X	ENS en dépenses	0,00
XI	ENS en recettes	0,00
XII = IX - (X - XI)	RESULTAT DEFINITIF CORRIGE DES ENS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-16 397,73
AFFECTATION		
XIII	Pas d'affectation au 1068 du BP N+1	0,00
XIV	Reprise du résultat d'investissement 001 au BP N+1	-16 397,73
XV	Reprise de l'excédent fonctionnement reporté 002 au BP N+1	247 381,47

17 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE « ZA ORNAISONS » (ANDRE HERNANDEZ)

Le Président Michel MAÏQUE a quitté la séance et ne participe pas au vote.

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;
VU l'instruction comptable M14 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Michel MAÏQUE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 63 voix POUR 0 ABSTENTION 0 voix CONTRE

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif budget annexe « ZA ORNAISONS » 2019.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

ZA ORNAISONS	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		155,15	2 155,00		2 155,00	155,15
Opérations de l'exercice	131 559,91	131 844,85	133 336,91	133 336,91	264 896,82	265 181,76
TOTAUX CUMULES	131 559,91	132 000,00	135 491,91	133 336,91	267 051,82	265 336,91
Résultat de clôture		440,09	2 155,00		1 714,91	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	131 559,91	132 000,00	135 491,91	133 336,91	267 051,82	265 336,91
RESULTATS DEFINITIFS		440,09	2 155,00		1 714,91	

18 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE « ZA ORNAISONS » (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12, L2121-31 et L2343-1 du CGCT ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'année 2019, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier municipal accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'ordonnateur de l'année 2019 ;

Après s'être assuré que le trésorier municipal a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il a prescrit de passer dans ses écritures ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 65 voix POUR 0 ABSTENTION 0 voix CONTRE

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, **FIXE** comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de l'exercice, égaux en débits et crédits : **16 256.39 €**.

Statuant sur l'exécution du budget annexe « ZA ORNAISONS » de l'année 2019, **ARRÊTE** comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

ZA ORNAISONS Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		155,15	2 155,00		2 155,00	155,15
Opérations de l'exercice	131 559,91	131 844,85	133 336,91	133 336,91	264 896,82	265 181,76
TOTAUX CUMULES	131 559,91	132 000,00	135 491,91	133 336,91	267 051,82	265 336,91
Résultat de clôture		440,09	2 155,00		1 714,91	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	131 559,91	132 000,00	135 491,91	133 336,91	267 051,82	265 336,91
RESULTATS DEFINITIFS		440,09	2 155,00		1 714,91	

DECLARE que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2019 n'appelle aucune observation ni réserve.

19 - AFFECTATION DU RESULTAT SUITE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 SUR LE BUDGET ANNEXE « ZA ORNAISONS » 2020 (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

VU la délibération en date du 28 Février 2020, portant approbation du compte administratif du Budget Annexe « ZA ORNAISONS » 2019 ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 65 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

PROCEDE à l'affectation du résultat du compte administratif 2019 du budget annexe « **ZA ORNAISONS** » sur le budget de l'exercice 2020.

BUDGET ANNEXE "ZA ORNAISONS"		
FONCTIONNEMENT		
I	Dépenses de l'exercice	133 336,91
II	Recettes de l'exercice hors 002	133 336,91
III = II - I	RESULTAT COMPTABLE	0,00
IV	Déficit de fonctionnement reporté 002	-2 155,00
V = III + IV	DEFICIT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-2 155,00
INVESTISSEMENT		
VI	Excédent d'investissement reporté 001	155,15
VII	Dépenses de l'exercice hors 001	131 559,91
VIII	Recettes de l'exercice hors 001	131 844,85
IX = VIII - VI - VII	RESULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	440,09
X	ENS en dépenses	0,00
XI	ENS en recettes	0,00
XII = IX - (X - XI)	RESULTAT DEFINITIF CORRIGE DES ENS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	440,09
AFFECTATION		
XIII	Pas d'affectation au 1068 du BP N+1	0,00
XIV	Reprise du résultat d'investissement 001 au BP N+1	440,09
XV	Reprise du déficit fonctionnement reporté 002 au BP N+1	-2 155,00

20 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE « ZA CAUMONT II » (ANDRE HERNANDEZ)

Le Président Michel MAÏQUE a quitté la séance et ne participe pas au vote.

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Michel MAIQUE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 63 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif budget annexe « **ZA CAUMONT II** » 2019.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

ZA CAUMONT II	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits
Résultats reportés		248 768,73				248 768,73
Opérations de l'exercice	2 394 994,69	2 153 783,02	3 605 500,69	3 605 500,69	6 000 495,38	5 759 283,71
TOTAUX CUMULES	2 394 994,69	2 402 551,75	3 605 500,69	3 605 500,69	6 000 495,38	6 008 052,44
Résultat de clôture		7 557,06				7 557,06
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 394 994,69	2 402 551,75	3 605 500,69	3 605 500,69	6 000 495,38	6 008 052,44
RESULTATS DEFINITIFS		7 557,06		0,00		7 557,06

21 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE « ZA CAUMONT II » (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12, L2121-31 et L2343-1 du CGCT ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'année 2019, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier municipal accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'ordonnateur de l'année 2019 ;

Après s'être assuré que le trésorier municipal a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il a prescrit de passer dans ses écritures ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 65 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, **FIXE** comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de l'exercice, égaux en débits et crédits : **2 703 115.68 €.**

Statuant sur l'exécution du budget annexe « ZA CAUMONT II » de l'année 2019, **ARRÊTE** comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

ZA CAUMONT II	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits
Résultats reportés		248 768,73				248 768,73
Opérations de l'exercice	2 394 994,69	2 153 783,02	3 605 500,69	3 605 500,69	6 000 495,38	5 759 283,71
TOTAUX CUMULES	2 394 994,69	2 402 551,75	3 605 500,69	3 605 500,69	6 000 495,38	6 008 052,44
Résultat de clôture		7 557,06				7 557,06
Restes à réaliser						

TOTAUX CUMULES	2 394 994,69	2 402 551,75	3 605 500,69	3 605 500,69	6 000 495,38	6 008 052,44
RESULTATS DEFINITIFS		7 557,06		0,00		7 557,06

DECLARE que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2019 n'appelle aucune observation ni réserve.

22 - AFFECTATION DU RESULTAT SUITE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 SUR LE BUDGET ANNEXE « ZA CAUMONT II » 2020 (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

VU la délibération en date du 28 Février 2020, portant approbation du compte administratif du Budget Annexe « ZA CAUMONT II » 2019 ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oüi l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 65 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

PROCEDE à l'affectation du résultat du compte administratif 2019 du budget annexe « ZA CAUMONT II » sur le budget de l'exercice 2020.

BUDGET ANNEXE "ZA CAUMONT II"		
FONCTIONNEMENT		
I	Dépenses de l'exercice	3 605 500,69
II	Recettes de l'exercice hors 002	3 605 500,69
III = II - I	RESULTAT COMPTABLE	0,00
IV	Excédent de fonctionnement reporté 002	0,00
V = III + IV	EXCEDENT (ou DEFICIT) DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
INVESTISSEMENT		
VI	Excédent d'investissement reporté 001	248 768,73
VII	Dépenses de l'exercice hors 001	2 394 994,69
VIII	Recettes de l'exercice hors 001	2 153 783,02
IX = VIII - VI - VII	RESULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 557,06
X	ENS en dépenses	0,00
XI	ENS en recettes	0,00
XII = IX - (X - XI)	RESULTAT DEFINITIF CORRIGE DES ENS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 557,06
AFFECTATION		
XIII	Pas d'affectation au 1068 du BP N+1	0,00
XIV	Reprise du résultat d'investissement 001 au BP N+1	7 557,06
XV	Reprise de l'excédent de fonctionnement reporté 002 au BP N+1	0,00

23 - CONSOLIDATION COMPTABLE EXERCICE 2019 (ANDRE HERNANDEZ)

Le Président Michel MAÏQUE a quitté la séance et ne participe pas au vote.

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU les instructions comptables M14 et M49 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2019 dressés par Monsieur Michel MAÏQUE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 63 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

DONNE ACTE de présentation faite de la consolidation des comptes administratifs 2019 principal et annexes.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

CONSOLIDATION CA 2019	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	2 145 051,58	248 923,88	2 155,00	1 301 510,68	2 147 206,58	1 550 434,56
Opérations de l'exercice	6 768 593,27	7 234 082,17	22 677 789,72	26 025 093,57	29 446 382,99	33 259 175,74
TOTAUX CUMULES	8 913 644,85	7 483 006,05	22 679 944,72	27 326 604,25	31 593 589,57	34 809 610,30
Résultat de clôture	1 430 638,80			4 646 659,53		3 216 020,73
Restes à réaliser	1 370 731,11	1 932 177,89	0,00	0,00	1 370 731,11	1 932 177,89
TOTAUX CUMULES	10 284 375,96	9 415 183,94	22 679 944,72	27 326 604,25	32 964 320,68	36 741 788,19
RESULTATS DEFINITIFS	869 192,02			4 646 659,53		3 777 467,51

24 - LISTE DES MANDATEMENTS MESURES CONSERVATOIRES 2020 BUDGET PRINCIPAL (PRESIDENT)

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans le cas où le budget d'une Collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice :

- l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de **mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;**
- l'exécutif de la Collectivité est en droit de mandater les dépenses afférentes au **remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;**
- l'exécutif de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et **mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme ;

VU l'article L 1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant ceci applicable aux E.P.C.I. ;

La liste des dépenses concernées par les mesures conservatoires en **2020**, telle que présentée, est établie à la somme de **169 987.40 € TTC**.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 65 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

DECIDE d'appliquer ce dispositif, avant le vote des Budgets 2020 gérés par la CCRLCM, à la liste présentée.

S'ENGAGE à budgéter ces dépenses dans le cadre du Budget Principal 2020.

CHARGE, chacun en ce qui le concerne, Monsieur le Président et Monsieur le Receveur de Lézignan-Corbières, de l'application de cette décision.

25 - LISTE DES MANDATEMENTS MESURES CONSERVATOIRES 2020 BUDGET ANNEXE « BASSIN D'ECOLE MOUTHOMET » (PRESIDENT)

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans le cas où le budget d'une Collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice :

- l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de **mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente** ;

- l'exécutif de la Collectivité est en droit de mandater les dépenses afférentes au **remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget** ;

- l'exécutif de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et **mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme ;

VU l'article L 1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant ceci applicable aux E.P.C.I. ;

La liste des dépenses concernées par les mesures conservatoires en 2020, telle que présentée, est établie à la somme de **12 554.14 € TTC**.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 65 voix POUR 0 ABSTENTION 0 voix CONTRE

DECIDE d'appliquer ce dispositif, avant le vote des Budgets 2020 gérés par la CCRLCM, à la liste présentée.

S'ENGAGE à budgéter ces dépenses dans le cadre du Budget Principal 2020.

CHARGE, chacun en ce qui le concerne, Monsieur le Président et Monsieur le Receveur de Lézignan-Corbières, de l'application de cette décision.

26 – INFORMATIONS OU QUESTIONS DIVERSES (PRESIDENT)

En ce qui concerne le projet de crèche sur la commune de ROUBIA :

- le bornage de parcelle a été réalisé ;
- le CU a été déposé en mairie de ROUBIA ;
- le marché pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été récemment notifié.

Une information : la pose de la première pierre pour cette réalisation est programmée sur la commune de ROUBIA le : VENDREDI 06 MARS 2020 à 11 H 30.



Le Président

Nichol RAQUE